

LXXVII.

PHILIPPE II

A SES PLÉNIPOTENTIAIRES.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 49-50.)

Camp près Auxy-le-Château, 15 octobre 1558.

Mess^{rs}, j'ai ce soir, bien tard, receu vostre lettre, et par icelle veu et entendu ce qu'est passé ce jourd'hui devant midi entre les députez de France, dénommés en ladicte lettre, et vous. Sur quoy je vous advise, auparavant que venir à vous faire responce à vostre dicte lettre, que desjà passé deux jours, et encoires cestuy-cy, les noirs harnatz¹ sont venuz remonstrer à mon cousin le duc de Savoye l'impossibilité de séjourner plus longuement icy pour la difficulté du fourraige, de manière qu'ayant, ceste après-disné, tenu conseil sur ce que l'on auroit à faire, l'on est venu à considérer, en premier lieu, que le fourraige n'est recouvrable sinon à quatre lieues d'icy, par chemins et pays profonds et fangeux pour ces continuelles pluyes, de sorte que, à très-grande peine, l'on y vad et revient en ung jour, et moins le fera l'on désormais pour aller, les jours s'accourcissans et les chemins s'empirans davantaige. Secondement, la grande perte des chevaux que journellement reçoivent ceulx allans aux fourraiges, et aussi que tant par mauvais traictement que diversité du temps, en meurent journellement tant, que l'on se treuve en difficulté pour faire trayner les chariotz. Davantaige la difficulté des vivres, laquelle est certainement taillée de croistre journellement, d'aultant que l'on s'apperçoit les vivendiers ne continuer leur train, et que l'on entend de ceulx y venans une fois, qu'ilz n'y retour-

¹ Cavalerie allemande portant l'armure complète, au service de Philippe II.

neront la seconde, tant sont mauvais les chemyns, et que les chariotz de la munition sont en trop petit nombre que pour pourveoir un tel camp que cecy : de manière que se retreuvans en ces difficultez, l'on est forcément venu à se conformer ad ce qu'il faut deslogier d'icy; non jà plus avant, car ce seroit se mettre en plus grande nécessité des vivres et difficulté, voire quasi impossibilité de traîner et ramener l'artillerie; mais par dedans mon pays, vers Saint-Paul et là environ. En quoy faisant, je crains bien encoires qu'il faudra mectre ung jour entier pour passer icy la rivière.

Suyvant quoy je suis déterminé tirer celle part, n'est que devers vous aultres soit occourrue considération, pour laquelle vous semblast que ne deussions encoires bouger, dont m'advertirez à toute diligence. Et voiant cette détermination forcée, il m'est advis que la suspension d'armes que les François proposent vient fort à propos; désirant que regardez de continuer à pernegocier avec eulx là-dessus, sans vous arrester sur le point de prendre le fourraige sur France, d'autant (pour vous parler franchement) que je ne fais fondement là-dessus, ne pouvant comprendre que cela se puisse faire sans grand désordre et succez de quelque notable inconvénient; et comme desjà vous ay dict, les noirs harnatz n'ont quasi plus de chevaux pour atteler en leurs chariotz; et ceulx de service que leur demeurent sans mourir, estans fort amoindriz, sont si deshalliz¹ qu'ilz ne peuvent [aller] avant. Par où presterez l'oreille à ladite suspension pour tout ce présent mois, continuant d'y procéder du pied qu'avez très-bien commencé, à sçavoir de faire que eulx la requièrent comm^e ilz ont fait, et tant faire qu'elle se conclue le plus tost que pourrez, pour les respectz dessusdicts : vous advisant que ne voy que puissions séjourner icy outre les deux jours; et enfin faire de manière qu'il semble que ceste retraicte que je doibs faire procède par ladicte suspension. Et approcheroit plus mon désir, si, par termes dextres, vinsiez à les r'admener de aultresfois², requérir que je me retirasse sur le myen : mais quant à licentier les armées, comm' ilz ont mis en avant chose

¹ Ou *deshaitiez* (abattus, languissants). — ² (Une seconde fois.)

me faisant oppiner qu'ilz en ont bien grande envye en leur endroit, il a semblé icy que demeurant moy armé, et forçant eulx par-là à entretenir leurs gens de guerre peult-estre plus longuement qu'ils n'en ont fait estat, cela leur donnera presse à tant plus tost s'esclaircir de ce qu'ilz ont volonté de faire; par où rejecterez ce poinct tout secq, avec telz termes qu'aviserez propres pour leur imprimer que, ne succédant la négociation, n'entendons-nous désarmer encoires de longtems.

Au regard de la responce que leur avez fait touchant les ambassadeurs d'Angleterre, et du surplus de ce qu'est passé, il m'a semblé très-bien. A tant, messieurs, Nostre-Seigneur soit garde de vous. De mon camp, près Auxy-le-Chasteau, le xv^e jour d'octobre 1558.

LXXVIII.

L'ÉVÊQUE D'ARRAS

AU DUC DE SAVOIE.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 53 v°-54.)

Cercamp, 16 octobre 1558.

Monseigneur, vostre altèze verra, s'il luy plaît, comme est passé la première assemblée, par ce que nous escripvons ensemble au roy nostre maistre. Nous avons obmis par obliance que où ils nous dirent que vostre altèze vouloit absolument le tout, nous leur avons respondu que jusques à oires nous n'avions pas du tout ce qu'elle demandoit, comme sont les fruitz et levées qu'ilz ont recuilly de male foy; qu'ils ne debvoient treuver estrange qu'elle demande tout ce que de droit lui appartient, et que toutesfois, quant à ce poinct des fruitz, pensions-nous qu'elle s'accommeroit raisonnablement, luy satisfaisant au surplus.